Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Commission de toponymie

Rapport annuel 1988-1989

Québec

90-03888/

Le contenu de cette publication a été rédigé
par la Commission de toponymie

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-12234-1
ISSN 0714-2145

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saint-Onge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission de toponymie pour la période du 1er avril 1988 au 31 mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française,

Claude Ryan

Québec, novembre 1989

Monsieur Claude Ryan
Ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française
1035, rue De La Chevrotière, 30e étage
Édifice G
Québec (Québec)
G1R 5E9

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission de toponymie pour la période du 1er avril 1988 au 31 mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,
Rémi Mayrand

Québec, novembre 1989

Les membres de la Commission

Henri Dorion, géographe[1]
Président

Rémi Mayrand, avocat[2]
Président

Pierre Auger, linguiste[3]
Commissaire

Normand Cazelais, géographe
Commissaire

Philo Desterres, administratrice
Commissaire

Paul Lacoste, avocat et administrateur
Commissaire

Christian Morissonneau, géographe et historien
Commissaire

Marie Picard, géographe
Commissaire

Le secrétaire de la Commission
Jean-Claude Fortin

1: Président jusqu'au 31 juillet 1988.
2: Président à compter du 1er août 1988.
3: Jusqu'au 31 décembre 1988.

Table des matières

Introduction 11

1. Les dominantes de la dernière année 13

2. L'organisation de la Commission et les ressources 15

2.1 L'organigramme 15

2.2 Les ressources humaines 15

2.2.1 Les effectifs permanents par unité administrative et par catégorie d'emploi au 31 mars 1989 15

2.3 Les ressources financières 16

2.3.1 L'état du budget pour l'année 1988-1989 16

2.4 Les instruments de gestion 16

2.4.1 Les archives et la documentation 16

2.4.2 Le fichier des toponymes — TOPOS 16

2.4.3 Le fichier des toponymes populaires — TOPOP 17

2.4.4 Le système de gestion documentaire — Gesdoc 17

3. La recherche 19

3.1 Le Dictionnaire des noms de lieux du Québec 19

3.2 La terminologie géographique 19

3.3 Le Guide toponymique du Québec 19

3.4 Les documents de support du Stage international de formation en gestion toponymique 19

3.5 Les documents techniques en vue de la 14e réunion du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques 20

3.6 La toponymie culturelle 20

3.7 Les subventions à la recherche 20

4. Les décisions 21

4.1 L'officialisation des toponymes et odonymes 21

4.2 Les noms de voies de communication (odonymes) 22

4.3 Les politiques et les normes 22

4.4 Les avis 22

4.4.1 Les avis contrôles 22

4.4.2 Les avis conseils 23

5. Les relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise 25

5.1 L'Administration centrale 25

5.1.1 Les autorités toponymiques 25

5.1.2 La diffusion des décisions de la Commission 25

5.1.3 La vérification toponymique 25

5.2 Le dossier de la normalisation 26

5.2.1 Les dénominations d'entités administratives 26

5.2.1.1 Les noms de commissions et de municipalités scolaires 26

5.2.1.2 Les espaces protégés 26

5.2.1.3 Les noms de forêts d'enseignement et de recherche 26

5.2.1.4 Les noms des régions administratives 26

5.3 Le dossier municipal 27

5.3.1 Les circonscriptions électorales municipales 27

5.3.2 Les noms de municipalités 27

5.3.3 Les noms de voies de communication 27

5.3.4 Les interventions auprès des municipalités 27

5.3.4.1 Les ponts et les ponts couverts 28

5.4 La réalisation du programme d'inventaire toponymique 28

5.5 Les gentilés (noms des habitants) 28

6. Les relations avec les autres clientèles 29

6.1 Les zones d'exploitation contrôlée (zecs) et les pourvoiries 29

6.2 Le milieu autochtone 29

6.3 Les relations avec les citoyens et les consultations toponymiques 29

7. Les relations fédérales et interprovinciales 31

7.1 La réunion annuelle du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG) 31

7.1.1 La structure et le fonctionnement du Comité permanent 31

7.1.2 La réunion annuelle du Comité permanent 31

7.2 Le programme d'échange interprovincial d'emplois d'étudiants 31

Table des matières (suite)

8. Le rayonnement de la Commission de toponymie 33

8.1 Les Nations Unies et la normalisation des noms géographiques **33**

8.1.1 Le Stage de formation en toponymie **33**

8.1.2 La Quatrième conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques **33**

8.1.3 Le stagiaire marocain **33**

8.1.4 Le Bulletin d'information des Nations Unies sur les noms géographiques **33**

8.1.5 La réunion du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques **33**

8.2 Les missions de la Commission de toponymie en 1988-1989 sur le plan national et international **34**

8.3 Les désignations commémoratives **34**

9. Les communications 37

9.1 L'information et les relations publiques **37**

9.2 Les publications **37**

Annexe I 39

Les inventaires toponymiques réalisés en 1988-1989 **39**

Annexe II 40

La liste des municipalités dont l'analyse odonymique a été traitée en 1988-1989 **40**

Introduction

Ce dixième rapport de la Commission de toponymie rend compte de ses activités pour l'exercice financier 1988-1989.

On trouvera, dans la première section, un bref bilan des activités de la Commission; dans la seconde, des renseignements généraux sur son organisation et ses ressources; dans la troisième, un résumé des principaux sujets que l'on peut associer à la recherche et, dans la quatrième, un compte rendu sommaire de ses décisions.

Les sections 5, 6 et 7 portent sur les relations avec l'Administration publique et parapublique, avec le secteur privé et avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le rayonnement de la Commission de toponymie sur le plan national et international est décrit à la huitième section, alors que la neuvième section du rapport rend compte des activités de communication.

Enfin, le rapport est accompagné de deux annexes: les inventaires toponymiques réalisés en 1988-1989 et la liste des municipalités dont l'analyse odonymique a été terminée en 1988-1989.

1- Les dominantes de la dernière année

Au cours de l'année financière 1988-1989, la Commission de toponymie a poursuivi activement son programme régulier d'inventaire, de traitement, d'officialisation et de diffusion en maintenant un rythme accéléré de production, comme en font foi les tableaux statistiques que l'on trouvera dans ce rapport.

La Commission a aussi organisé un stage international de formation en gestion toponymique auquel des représentants de 14 pays d'Afrique, des Antilles, d'Amérique du Sud et de l'Arabie Saoudite ont participé.

Elle a également continué à accorder une attention prioritaire à la recherche et à la rédaction de nombreuses rubriques de son projet de dictionnaire des noms de lieux du Québec.

La Commission a, de même, mis l'accent sur le développement de sa politique et de son programme de désignations toponymiques à des fins commémoratives.

La Commission a accordé une grande importance aux négociations et ententes avec les municipalités en matière d'odonymie.

Elle a aussi mis l'accent prioritaire sur l'enrichissement culturel de la toponymie québécoise.

La Commission, grâce à ses efforts, a pu, au terme de l'exercice, atteindre le cap de quelque 137 000 noms de lieux officialisés.

2. L'organisation de la Commission et les ressources

L'organisation de la Commission n'a fait l'objet d'aucune modification importante au cours de l'année financière 1988-1989.

2.1 L'organigramme

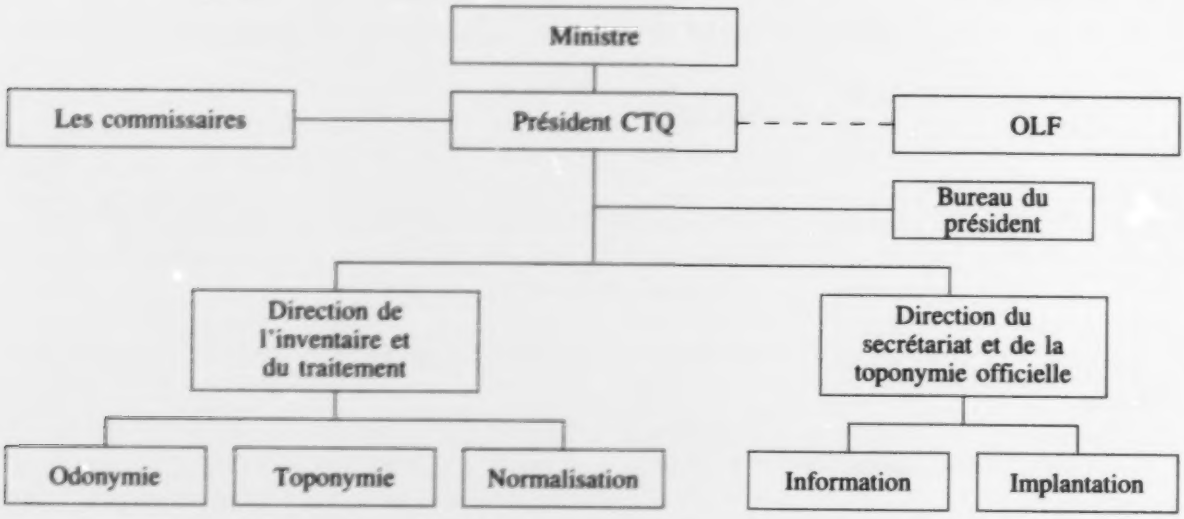

2.2 Les ressources humaines

La Commission dispose d'un personnel permanent de 28 personnes réparti dans les unités administratives suivantes: Bureau du président (8), Direction de l'inventaire et du traitement (12), Direction du secrétariat et de la toponymie officielle (8). Dans le cadre du programme d'égalité en emploi pour les femmes, une employée a été libérée, avec traitement, pour une période de huit mois afin de poursuivre des études universitaires. En regard du programme de stage en milieu de travail, cinq personnes ont été accueillies dans les services de la Commission et ont pu bénéficier d'expériences pratiques de travail. Une suite concrète a aussi été donnée au programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées en accueillant un stagiaire pour une période de 18 mois. Deux étudiants universitaires, via le programme d'échange inter-provincial d'étudiants anglophones, ont été intégrés dans les services de la Commission pour une période de 12 semaines chacun.

2.2.1 Les effectifs permanents par unité administrative et par catégorie d'emploi au 31 mars 1989

	Cadres supérieurs	Professionnels	Techniciens	Employés de bureau	Total
Bureau du président	2	2	1	3	8
Direction du secrétariat et de la toponymie officielle	1	2	1	4	8
Direction de l'inventaire et du traitement	1	5	3	3	12
Total	**4**	**9**	**5**	**10**	**28**

2.3 Les ressources financières

Le budget de la dernière année financière était au départ de 1 460 000 $ mais a été ramené par la suite à 1 457 200 $. Le tableau qui suit donne le sommaire des engagements et des paiements.

2.3.1 L'état du budget pour l'année 1988-1989

Catégories	Budget ($)			Fonds engagés($)		Solde à engager($)
	Original	Modifié	Engagement	Demandes paiements	Solde à l'engagement	
FONCTIONNEMENT						
Traitements	1 045 000,00	1 043 700,00	1 043 662,83	1 043 657,63	5,20	37,17
Autres rémunérations	92 700,00	91 200,00	79 972,93	79 972,93	0,00	11 227,07
Communications	37 400,00	39 705,00	39 664,16	38 739,91	924,25	40,84
Services	116 800,00	104 243,00	103 518,00	102 457,27	1 060,73	725,00
Entretien	3 000,00	3 710,00	3 710,00	3 709,55	0,45	0,00
Loyers	115 600,00	115 100,00	115 098,72	111 814,29	3 284,43	1,28
Fournitures	30 600,00	32 860,00	32 660,00	31 111,06	1 548,94	200,00
Équipement	1 200,00	9 280,00	9 280,00	9 274,93	5,07	0,00
Autres dépenses	1 100,00	802,00	801,84	701,80	100,04	0,16
1- Sous-total	**1 443 400,00**	**1 440 600,00**	**1 428 368,48**	**1 421 439,37**	**6 929,11**	**12 231,52**
CAPITAL						
08 Équipement	6 600,00	6 600,00	5 690,59	5 690,42	0,17	909,41
2- Sous-total	**6 600,00**	**6 600,00**	**5 690,59**	**5 690,42**	**0,17**	**909,41**
TRANSFERT						
Subventions	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00
3- Sous-total	**10 000,00**	**10 000,00**	**10 000,00**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL	**1 460 000,00**	**1 457 200,00***	**1 444 059,07**	**1 437 129,79**	**6 929,28****	**13 140,93*****

* La différence entre le budget initial et le budget modifié est de 2 800 $. Ce montant est constitué des crédits transférés au Secrétariat à la politique linguistique (-6 000 $) et de l'ajustement aux traitements (3 200 $)

** La ristourne de la SIQ (3 115 $) est incluse dans ce montant.

*** Dans ce montant sont inclus les crédits nécessaires au règlement des conventions collectives.

2.4 Les instruments de gestion

Pour assurer la réponse la plus efficace aux besoins d'information de ses services internes, des commissaires et de ses diverses clientèles, la Commission dispose d'instruments de gestion qui intègrent déjà largement les avantages de la bureautique, et dont il est fait état dans les chapitres qui suivent.

2.4.1 Les archives et la documentation

Grâce à l'intégration maintenant complétée d'un système de gestion documentaire, le travail de gestion et de suivi des dossiers s'en est trouvé grandement facilité.

La bibliothèque de la Commission de toponymie possède environ 7 500 documents, la plupart spécialisés en toponymie. Au cours de l'année, elle s'est enrichie d'environ 300 nouveaux titres. C'est la seule bibliothèque québécoise regroupant un fonds aussi important dans ce domaine; elle possède notamment une collection imposante de répertoires géographiques, de documents traitant de tous les aspects de la toponymie, de monographies paroissiales, de périodiques et d'atlas.

2.4.2 Le Fichier des toponymes (TOPOS)

La banque informatisée de données toponymiques (TOPOS) regroupe toutes les informations relatives à un toponyme (nom, statut, type d'entité, localisation, etc.).

Elle est exploitée par le Service de la gestion des systèmes informatiques de l'Office de la langue fran-

çaise en vertu d'une entente administrative. Conçu selon un mode interactif, le système permet d'ajouter tout nouveau toponyme inventorié, d'interroger, de modifier ou d'annuler les toponymes existants. En outre de ces possibilités, TOPOS assure la production de statistiques et de listes sélectives, et génère les données nécessaires à la publication annuelle des décisions de la Commission à la **Gazette officielle du Québec.**

Au cours de la dernière année, la banque de données s'est enrichie de 22 741 nouvelles entrées portant ainsi le nombre total d'enregistrements à 215 213. De ce nombre 71,12 % sont des toponymes et 28,88 % sont des odonymes.

Par ailleurs, suite aux résultats positifs de l'expérience menée auprès d'Hydro-Québec, la Commission de toponymie a décidé d'étendre l'accès de sa banque informatisée à d'autres ministères et organismes utilisateurs ou diffuseurs des données toponymiques. Elle prévoit la signature de certaines ententes à cette fin au cours de la prochaine année.

Nombres et pourcentages d'enregistrements au fichier TOPOS

	Nombre de toponymes	% de toponymes	Nombre d'odonymes	% d'odonymes	Nombre Total	% total
Noms officiels	98 634	72,05	38 270	27,95	136 904	63,61
Noms d'autres statuts	54 418	69,49	23 891	30,51	78 309	36,39
	153 052	**71,12**	**62 161**	**28,88**	**215 213**	**100,00**

2.4.3 Le Fichier des toponymes populaires (TOPOP)

La Commission de toponymie assure depuis 1982 la gestion du Fichier des toponymes populaires qu'elle a récupéré du Bureau de la statistique du Québec. Ce fichier est en fait une liste de noms de lieux, habités pour la majorité, dont une bonne partie ne sont pas officiels mais qui sont couramment utilisés dans les adresses postales. Il s'agit, par exemple, de noms d'hôpitaux, de maisons d'enseignements, de centres de villégiature, d'édifices et autres. Cette liste de toponymes sert à mettre l'utilisateur sur la piste des municipalités où se trouvent les lieux recherchés. Pour cette raison, il est toujours lié au Fichier actif du code géographique du Québec.

Le Fichier des toponymes populaires compte plus de 12 700 entrées et permet de générer des listes sélectives dont les formes les plus courantes retiennent l'ordre alphabétique des toponymes ou l'ordre numérique du code géographique.

Depuis quelques années, la Commission avait entrepris l'intégration des données de TOPOP à son fichier des toponymes — TOPOS — . Cette opération est maintenant terminée.

2.4.4 Le système de gestion documentaire (GESDOC)

Ce système assure la conservation et la mise à jour des fichiers contenant les données descriptives des documents utilisés par les différents services de la Commission.

Plus de 1 823 transactions ont été effectuées pendant l'exercice et 196 listes diverses ont été produites: il s'agit aussi bien de listes générales par titre et code de classement que de listes dans des domaines particuliers (odonymie, information, etc.).

3. La recherche

3.1 Le Dictionnaire des noms de lieux du Québec

Mettre à la disposition du public ce dictionnaire constitue un moyen de faire connaître la toponymie du territoire, laquelle est un élément majeur de la culture québécoise. Depuis le début des recherches et de la rédaction, en 1987, le travail évolue de façon positive. Un total de 2 324 rubriques, soit 33 % du corpus qui est de 7 000, ont été préparées. Si l'on tient compte de la rédaction antérieure, 3 027 articles, soit 43 % du corpus, sont déjà prêts.

3.2 La terminologie géographique

Le mandat confié à la Commission de toponymie en matière de terminologie géographique par la **Charte de la langue française** est explicite. Elle doit « établir et normaliser la terminologie géographique en collaboration avec l'Office » (Article 125, paragraphe c). L'Office de la langue française doit, en vertu de l'article 113, paragraphe a, « normaliser et diffuser les termes et expressions qu'il approuve ».

Jusqu'à présent, 241 termes et expressions ont franchi toutes les étapes du processus de normalisation jusqu'à la publication des définitions à la **Gazette officielle du Québec**. Il s'agit de termes et d'expressions géographiques usités en toponymie et susceptibles de faire l'objet d'avis de recommandation ou de normalisation de la part des deux organismes concernés.

Une révision en profondeur du mécanisme de traitement terminologique a été effectuée ainsi que des modalités de cheminement des dossiers terminologiques, de telle sorte que la rédaction de définitions terminologiques de même que la sanction de nouvelles unités terminologiques devraient reprendre à court terme.

Compte tenu de divers avis soumis quant à la définition du terme **place** en toponymie, un examen de cette notion a été entrepris afin d'en arriver à un compromis définitionnel acceptable pour toutes les parties concernées dans le contexte québécois.

3.3 Le Guide toponymique du Québec

La réédition du **Guide toponymique du Québec** que la Commission a publié en 1987 donnera lieu à un élargissement de son contenu. Outre ses rubriques actuelles, le futur guide présentera une grande partie de la matière du **Guide toponymique des entités administratives** demeuré inédit à ce jour et consacré aux principaux découpages administratifs du Québec. La réalisation de la fusion de ces ouvrages techniques est en cours.

3.4 Les documents de support du Stage international de formation en gestion toponymique

La tenue de ce stage, à Québec, en août 1988, a rendu nécessaire la préparation de documents techniques de support, à savoir :

- le programme détaillé ;
- le texte des communications présentées par les membres du personnel de la Commission et par divers experts de l'extérieur, de même que les documents facilitant le déroulement de l'inventaire toponymique et le traitement des toponymes recueillis ; l'objectif premier du Stage consistait précisément à enseigner une méthode d'inventaire de noms géographiques et de traitement de ces derniers d'après des normes internationalement reconnues ; les textes et les documents préparés ont donc mis l'accent sur une série de principes de base, à savoir le respect de l'usage courant, la pertinence de ne rendre officiel qu'un seul nom pour un lieu, un traitement linguistique des toponymes approprié au contexte, la reconnaissance de la valeur patrimoniale des noms géographiques et le souci de la rigueur terminologique ; le recours au système informatique TOPOS de la Commission a servi à illustrer l'efficacité de l'outil informatique pour gérer des corpus toponymiques de la taille de plusieurs dizaines de milliers de toponymes ;
- les allocutions prononcées à l'occasion des interventions protocolaires (ouverture et clôture du Stage) ;
- les documents de support d'événements parallèles inclus au programme (excursion toponymique dans la région de Montréal, dévoilement d'un panneau d'interprétation toponymique sur la terrasse Dufferin, visite des bureaux de la Commission) ;
- le questionnaire en vue de l'évaluation du Stage par les stagiaires.

3.5 Les documents techniques en vue de la 14e réunion du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

En prévision de la 14e réunion du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques tenue en mai 1989 à Genève, et à laquelle ont participé deux représentants de la Commission, au sein de la division romano-hellénique, la Commission de toponymie a préparé une série de documents techniques qui avaient trait aux sujets suivants: le traitement informatique des noms géographiques; les stages de formation en toponymie; les conférences cartographiques régionales des Nations Unies; les projets de coopération; les dénominations multiples de lieux; la terminologie servant à la normalisation des noms géographiques; les normes toponymiques concernant le choix et l'écriture des noms; la création de noms géographiques; la structure des répertoires toponymiques; le Dictionnaire des noms de lieux du Québec.

3.6 La toponymie culturelle

La Commission est particulièrement sensible à l'intérêt accru qui se manifeste dans le public à l'égard de la création de noms de lieux et à l'enrichissement du paysage toponymique du territoire québécois. C'est pourquoi, désireuse d'encourager les initiatives, la Commission a développé un programme de désignations toponymiques commémoratives. Cette politique a même été publiée sous forme de dépliant d'information.

3.7 Les subventions à la recherche

Le programme de subventions à la recherche en matière de noms de lieux, qui avait été institué en 1985, s'est poursuivi, quoique de façon très modeste, au cours de 1988-1989. Trois nouveaux projets ont pu être menés à bien, soit ceux de Francine Adam (Les noms comme symboles. Essai de codification sémantique des toponymes), de Daniel Dufour (Recherche préliminaire et rédaction de 125 rubriques toponymiques effectuées dans le cadre du projet de Dictionnaire des noms de lieux du Québec) et de Denise Cloutier (Rédaction de 25 articles portant sur les noms de lieux amérindiens à paraître dans le futur Dictionnaire des noms de lieux du Québec entrepris par la Commission de toponymie).

Le projet de Claude Bourguignon (Toponymie anglaise dans la M.R.C. de La Rivière-du-Nord), qui avait fait l'objet d'une subvention en 1987-1988, a été complété et son rapport de recherche remis.

4. Les décisions

4.1 L'officialisation des toponymes et des odonymes

Au cours de l'année 1988-1989, les membres de la Commission ont tenu sept réunions régulières. Sur les quelque 6 414 toponymes et odonymes soumis à l'assemblée des commissaires, 6 151 ont été déclarés officiels.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des décisions de la Commission, selon leur nature.

Répartition des décisions selon leur nature	1987-1988	1988-1989
Nouveaux noms	8 214	6 151
Changements de noms	386	375
Désofficialisations	36	29

Les tableaux qui suivent donnent la répartition des noms officialisés au cours des deux derniers exercices, selon divers paramètres qui permettent de mieux comprendre la nature des interventions de la Commission.

Répartition des toponymes officiels

Répartition selon les requérants	1987-1988	1988-1989
Ministères et organismes du Gouvernement	3 582	1 730
Municipalités	4 304	3 944
Associations et individus	328	477
Total	**8 214**	**6 151**

Répartition selon le type d'entités	1987-1988	1988-1989
Entités topographiques	360	362
Entités hydrographiques	1 469	1 521
Lieux habités	51	51
Espaces administratifs	101	127
Autres espaces désignés	910	104
Voies de communication	5 244	3 776
Constructions et installations	79	210
Total	**8 214**	**6 151**

Les ministères et organismes du Gouvernement et surtout les municipalités demeurent les principaux requérants à l'origine des demandes d'officialisation.

Les demandes venant des municipalités concernent tout particulièrement les noms de voies de communication. Pour ce type d'entité, la Commission partage sa compétence avec les corporations municipales. En 1988-1989, 61 % de tous les noms officialisés se retrouvent dans cette catégorie, comparativement à 25 % dans la catégorie des entités hydrographiques, la deuxième en importance, et à 16 % dans la catégorie des entités topographiques, en troisième place.

Bien que les activités reliées à la désignation des lieux soient diversifiées dans l'ensemble, l'officialisation des noms d'entités hydrographiques et des voies de communication représente encore un pourcentage élevé des décisions prises par la Commission. Il est à prévoir qu'il en sera de même durant quelques années encore.

Précisons que le programme d'enquêtes toponymiques sur le terrain, un des moyens privilégiés par l'organisme pour enrichir la banque de toponymes, a permis l'officialisation de 1 306 toponymes.

On trouvera l'explication de la différence de volume de noms officialisés entre les deux exercices en se référant à la section 4.2 ci-après.

En tenant compte des nouveaux toponymes officialisés en 1988-1989, les statistiques présentées dans le tableau suivant révèlent, au 31 mars 1989, des données intéressantes au chapitre de l'appartenance linguistique de l'ensemble des toponymes et odonymes officiels inscrits dans la banque de données (TOPOS) de la Commission. On notera, par exemple, que plus de 77 % de ceux-ci sont d'appartenance linguistique française, tandis que près de 11 % sont de langue anglaise et quelque 7 % réfèrent aux langues autochtones.

Nombres et pourcentages de toponymes et d'odonymes officiels selon l'appartenance linguistique

Appartenance linguistique	Nombre de toponymes	[% de toponymes]	Nombre d'odonymes	[%/ d'odonymes]	Nombre total	[Total]
Français	71 361	[52,12]	34 122	[24,92]	**105 483**	[77,05]
Anglais	11 849	[8,65]	3 110	[2,27]	**14 959**	[10,93]
Amérindien	7 420	[5,42]	186	[0,14]	**7 606**	[5,56]
Inuit	1 893	[1,38]			**1 893**	[1,38]
Autre	1 070	[0,78]	275	[0,20]	**1 345**	[0,98]
Hybride	126	[0,09]	33	[0,02]	**159**	[0,12]
Indifférencié	1 985	[1,45]	333	[0,24]	**2 318**	[1,69]
Inconnu	2 930	[2,14]	211	[0,15]	**3 141**	[2,29]
Total	**98 634**	**[72,05]**	**38 270**	**[27,95]**	**136 904**	**[100,00]**

4.2 Les noms de voies de communication (odonymes)

La procédure d'officialisation des noms de voies de communication comprend deux étapes, du fait que la Commission partage sa compétence avec les municipalités.

Dans un premier temps, à la suite de l'analyse de la liste d'odonymes fournie par une municipalité selon les critères de choix et les règles d'écriture que la Commission a adoptés, celle-ci émet des avis favorables ou des propositions de noms lorsque ceux qui sont soumis sont jugés non conformes. Un rapport contenant ces avis et ces propositions est expédié à la municipalité avec les commentaires appropriés. Il en résulte, la plupart du temps, une étape de négociation et de consultation entre les deux parties; par la suite, la municipalité adopte la liste d'odonymes qui sera soumise à la Commission. Dans un deuxième temps, la Commission procède à l'officialisation des odonymes après les avoir analysés.

Dans ce contexte, en 1988-1989, la Commission a émis des avis relativement à 4 621 odonymes et en a officialisé 3 776. C'est ce qui explique la variation du nombre total de toponymes officialisés au cours de l'année (3 776) par rapport à l'année antérieure (5 244), la Commission devant, en effet, émettre des avis odonymiques avant l'étape de l'officialisation comme telle. Or, en 1988-1989, elle a donné 4 621 avis comparativement à 835 l'année précédente. Somme toute, si l'on additionne les avis et les officialisations, un nombre supérieur d'odonymes a été étudié en 1988-1989 (8 397), par rapport à 1987-1988 (6 079), même s'ils n'ont pas tous obtenu un statut officiel.

4.3 Les politiques et les normes

L'étude et le traitement des noms de lieux ne peuvent se faire de façon arbitraire et désordonnée. Des politiques, des procédures, des règles d'écriture et des normes sont nécessaires pour assurer une rationalisation adéquate du processus. Les commissaires sont appelés régulièrement à se prononcer sur de tels énoncés. Il arrive également que les politiques et les règles soient remises en question pour s'adapter aux différents contextes dans lesquels la toponymie évolue aux niveaux régional, national et international. Rappelons qu'à cet égard, la Commission tient largement compte des recommandations des conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

Ainsi, cette année, la Commission a notamment revu sa politique de désignations toponymiques commémoratives, révisé ses critères de choix et règles d'écriture et élaboré un plan à long terme de développement du vocabulaire de terminologie géographique en établissant à cette fin un ordre prioritaire des termes à traiter.

4.4 Les avis

4.4.1 Les avis contrôles

Conformément au protocole d'entente établi avec le ministère de l'Éducation, le Bureau d'approbation du matériel didactique de ce ministère soumet à la Commission, pour approbation de leur contenu toponymique, les ouvrages d'enseignement et de recherche qui doivent être approuvés par le ministre de l'Éducation. Sur 10 ouvrages soumis, 9 ont vu leur contenu toponymique approuvé par la Commission.

4.4.2 Les avis conseils

La Commission émet également des avis conseils au Gouvernement et à d'autres organismes sur tout sujet de nature toponymique, et cela, afin de guider les organismes de l'Administration qui, dans certains cas, peuvent avoir juridiction dans la dénomination de lieux. Soixante-dix avis ont été transmis à divers requérants et la répartition des sujets traités s'établit comme suit:

Bureau de poste	1
Circonscriptions électorales municipales	7
Commissions scolaires	2
Édifice	1
Forêts d'enseignement et de recherche	7
Municipalités	24
Municipalités scolaires	2
Régions administratives	2
Réserves écologiques	18
Autres	6
Total	**70**

5. Les relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise

La mission première de la Commission est de coordonner les différentes étapes du processus toponymique (inventaire, traitement, choix, officialisation, diffusion et contrôle) auxquelles participent divers intervenants, en amont comme en aval de l'officialisation. Il est donc essentiel de développer avec ceux-ci des relations efficaces et harmonieuses. Il sera question, dans ce chapitre, des relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise et, dans les chapitres suivants, des relations qu'entretient la Commission avec le secteur privé et avec le gouvernement fédéral canadien.

5.1 L'administration centrale

5.1.1 Les autorités toponymiques

La compétence générale de la Commission de toponymie sur les noms de lieux s'exerce différemment selon qu'il s'agit d'entités géographiques naturelles ou d'entités géographiques administratives, du moins quant à certaines étapes du processus entourant la désignation d'un lieu.

La Commission possède une juridiction exclusive sur les noms des entités naturelles telles les montagnes, les lacs, les rivières, etc., de même que sur un grand nombre d'entités administratives. De fait, tout pouvoir toponymique confié à la Commission de toponymie par la **Charte de la langue française** et qui n'a pas été confié à d'autres instances par l'Assemblée nationale appartient en propre à la Commission de toponymie à titre de juridiction exclusive.

Il existe un deuxième type de juridiction que le législateur a créée par la **Charte**, soit la juridiction concurrente, c'est-à-dire partagée entre la Commission de toponymie et chacune des municipalités du Québec. En effet, en vertu de la **Charte**, « dans un territoire organisé », c'est-à-dire (en droit municipal) sur le territoire d'une municipalité régie par une corporation municipale érigée soit par une Charte, soit en vertu de la Loi des cités et villes, soit en vertu du Code municipal ou de toute autre loi, la Commission peut « avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, déterminer ou changer le nom de tout lieu » (art. 126d).

Les seules entités concernées ici sont essentiellement les voies de communication (rues, ruelles, chemins) et les parcs publics municipaux.

Ainsi, la Commission de toponymie doit procéder à l'officialisation des noms de rues, ruelles et places publiques, mais en tout temps, elle doit s'être mise d'accord avec l'Administration municipale intéressée.

Il existe également des juridictions toponymiques extérieures à la Commission, pour certains types d'entités administratives. En effet, de nombreux textes de lois prévoient qu'il appartient au Gouvernement d'attribuer des noms à certains lieux, entres autres, les villes et toutes les autres municipalités, les municipalités régionales de comté, les régions administratives et les municipalités scolaires. Dans tous ces cas, toutefois, la Commission de toponymie est appelée à émettre son avis sur les noms proposés et de façon générale son choix est retenu par les autorités.

5.1.2 La diffusion des décisions de la Commission

En vertu de l'article 125e de la **Charte de la langue française**, la Commission doit diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec, ce qu'elle s'applique à faire le plus rapidement possible après l'acte d'officialisation entre autres. Les responsables de l'implantation et de la diffusion transmettent donc à chaque organisme ou personne concerné par l'officialisation d'un toponyme ou d'une liste de toponymes une lettre l'informant de cette officialisation et à laquelle est jointe une attestation d'officialisation et une carte permettant de localiser les nouveaux toponymes. C'est ainsi qu'entre autres, les municipalités, les M.R.C., les différents ministères du gouvernement du Québec, particulièrement le ministère de l'Énergie et des Ressources, le ministère des Transports, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, sont mis au courant, après chaque réunion des commissaires, des nouvelles appellations officielles.

5.1.3 La vérification toponymique

Afin de s'assurer que la seule toponymie officielle est diffusée par les organismes de l'Administration, la Commission offre un service conseil qui vise à ce que les grands utilisateurs de toponymes, comme les ministères et organismes à vocation territoriale, diffusent une toponymie de qualité, c'est-à-dire conforme à la nomenclature géographique officielle.

Au cours de cette année, plus de 13 000 toponymes ont été vérifiés ou inscrits sur 429 documents cartographiques provenant surtout du ministère de l'Énergie et des Ressources, dans le cadre de la rénovation cadastrale et de la mise à jour des cartes à l'échelle 1/20 000, et d'Hydro-Québec dans le cadre de projets spécifiques.

De plus, la Commission a procédé à la révision toponymique des textes et des cartes des guides touristiques suivants, édités par le ministère du Tourisme:

Coeur-du-Québec (édition française);

Gaspésie (éditions française et anglaise);

Laurentides (éditions française et anglaise);

Outaouais (éditions française et anglaise).

Enfin, la Commission a collaboré à la réalisation de quatre dépliants touristico-toponymiques édités par la Communauté urbaine de Montréal:

L'est de l'Île de Montréal

L'ouest de l'Île de Montréal

Le mont Royal

Les stations de Métro

5.2 Le dossier de la normalisation

La normalisation des noms géographiques constitue un des rôles fondamentaux de la Commission. En cette matière, la Commission s'efforce d'appliquer les recommandations adoptées lors des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

Elle remplit son rôle tant de façon théorique par l'établissement de critères de choix et de règles d'écriture des toponymes, qu'ils soient locaux, nationaux et internationaux, que de façon pratique par la vérification et la correction de corpus déterminés.

Grâce à des ententes ou à des protocoles établis avec les organismes impliqués, la Commission a ainsi pu intervenir dans les dossiers suivants.

5.2.1 Les dénominations d'entités administratives

5.2.1.1 Les noms de commissions et de municipalités scolaires

Quelques commissions scolaires ont décidé de fusionner leurs territoires avant l'entrée en vigueur de la nouvelle **Loi sur l'instruction publique**, le 1er juillet 1989. La Commission a fourni son avis au sujet de deux futures commissions et municipalités scolaires qui résulteront de la fusion d'organismes et de territoires scolaires. Les dénominations analysées furent celles de **Samuel-De-Champlain** et de **La Côte-du-Sud**.

5.2.1.2 Les espaces protégés

La Commission de toponymie a officialisé au cours de l'année deux toponymes d'importance dans la perspective des espaces protégés. Le premier est le **parc régional des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie**, territoire de 230 km^2 administré par les municipalités régionales de comté de Charlevoix et de Charlevoix-Est et par l'Association touristique régionale de Charlevoix. Le second est **la réserve de la biosphère de Charlevoix** dont le parc régional constitue l'un des maillons.

La réserve de la biosphère, d'une superficie de 5 000 km^2, se situe entre les bassins de drainage des rivières du Gouffre et Malbaie et s'étend jusqu'au milieu du fleuve Saint-Laurent. Il convient de mentionner que cette réserve a été reconnue par l'Unesco au mois de novembre 1988.

La Direction du patrimoine écologique du ministère de l'Environnement a sollicité l'avis de la Commission de toponymie au sujet de la dénomination de réserves écologiques dont elle recommande l'établissement. La Commission a fourni 23 avis sur des noms, et elle a en outre officialisé 7 dénominations de réserves écologiques que le gouvernement a récemment établies.

Par ailleurs, les autorités du parc de conservation de la Gaspésie ont aussi fait appel à la Commission en lui soumettant un dossier de dénomination pour 26 entités géographiques. Le traitement de ces noms a valu la désignation honorifique de deux monts aux noms du poète et écrivain, Jacques Ferron et du journaliste et colonisateur Ernest Laforce.

5.2.1.3 Les noms de forêts d'enseignement et de recherche

À la demande du ministère de l'Énergie et des Ressources, la Commission a donné son avis à propos du nom de sept forêts d'enseignement et de recherche que le Ministère se propose d'établir. Constituées à même les réserves forestières de l'État, en vertu de la **Loi sur les forêts** (L.R.Q., chapitre F-4.1), les forêts d'enseignement et de recherche visent à favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie.

5.2.1.4 Les noms des régions administratives

Afin d'assurer un suivi toponymique adéquat au décret 2000-87 révisant les limites des régions administratives du Québec, la Commission a procédé à l'officialisation de 15 d'entre elles. Tel que spécifié

au décret, la région n° 03B, identifiée temporairement sous l'appellation de Québec-Sud, a fait l'objet d'une étude conjointe de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) et de la Commission. Après consultation des principales instances régionales impliquées, le ministre des Transports s'est vu proposer et a accepté la désignation de Chaudière-Appalaches pour cette région. Par ailleurs, les consultations et discussions se sont poursuivies dans l'espoir de dégager un consensus pour déterminer une désignation officielle identifiant la région administrative provisoirement nommée Nord-du-Québec.

5.3 Le dossier municipal

5.3.1 Les circonscriptions électorales municipales

Dans le cadre du dossier portant sur la dénomination des circonscriptions électorales municipales, 623 noms répartis dans 73 municipalités avaient été officialisés au 31 mars 1989. La Commission vise à officialiser, au terme du projet, les noms de circonscriptions de plus de 220 municipalités assujetties aux chapitres II et III de la Loi sur les élections. Cette loi précise que certaines municipalités doivent diviser leur territoire en districts électoraux en vue des élections municipales.

5.3.2 Les noms de municipalités

La Commission a reçu, cette année, 27 demandes d'avis de la part des municipalités elles-mêmes ou encore du Service de l'organisation municipale du ministère des Affaires municipales. Ces demandes avaient trait à la désignation des entités municipales visées par des projets de fusion (9), de changement de nom (1), de changement de statut (4), de changement à la fois de nom et de statut (8) et enfin de simples modifications de graphie (2). La municipalité de **La Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent** qu'on prévoit subdiviser en plusieurs municipalités a été l'objet à elle seule de trois (3) avis.

C'est en vertu d'un protocole établi avec le ministère des Affaires municipales que la Commission a ainsi pu s'assurer de la conformité des désignations proposées aux critères de choix et aux règles d'écriture adoptés en ce domaine.

5.3.3 Les noms de voies de communication

Le vaste programme de normalisation et d'officialisation des noms de voies de communication entrepris par la Commission, il y a quelques années, s'est matérialisé par l'analyse technique de 84 nouveaux dossiers municipaux, de même que dans la réponse aux demandes ponctuelles d'interventions souhaitées par les municipalités et la mise à jour de certains dossiers dont les négociations ont été entreprises depuis 1980.

Le nombre total des municipalités, territoires non organisés et réserves indiennes pouvant comporter des désignations odonymiques est passé de 1 656 à 1 650, soit pour des raisons de fusion ou de disparition d'entités. En cours d'année, la Commission a eu des discussions à caractère odonymique avec 442 municipalités.

De ce nombre, 221 dossiers concernent des demandes ponctuelles d'officialisation visant des dossiers en cours de négociation (56 cas), alors que 165 autres comportaient de nouvelles demandes d'analyse technique de la part de municipalités dont l'odonymie était déjà officialisée. Enfin, 56 dossiers ont fait l'objet d'une entente finale entre la Commission et les municipalités concernées.

La liste des municipalités dont l'ensemble de l'odonymie a été jugée conforme aux règles et critères normatifs de la Commission paraît à l'annexe II de ce rapport. La concertation et la participation du milieu municipal ont permis à la Commission, jusqu'ici, d'officialiser 38 886 odonymes et quelque 32 196 autres en sont à l'une ou l'autre étape des phases de traitement ou de négociation.

Le bilan des interventions de la Commission dans le dossier odonymique municipal s'établit comme suit : 940 dossiers ont été menés à terme (57 %), 480 sont en cours de traitement ou de négociation (29 %) et 75 dossiers n'ont pas encore été analysés (4,5 %), sans compter les quelque 155 territoires non organisés et réserves indiennes. Ces activités spécifiques ont porté le nombre d'odonymes analysés en 1988-1989 à 10 591.

5.3.4 Les interventions auprès des municipalités

La Commission a assuré une réponse à quelque 1 129 demandes de consultations à caractère odonymique émanant du monde municipal ainsi que d'autres organismes à vocation territoriale. De plus, des rencontres avec les intervenants municipaux ont favorisé la concertation dans le processus de négociation des dossiers odonymiques en maintenant un suivi pédagogique et informatif continu pour chacun des dossiers visés. L'annexe II indique la liste des municipalités dont le dossier odonymique a été traité en 1988-1989.

Les principales régions concernées par le programme cette année ont été l'Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches, l'Estrie, les Laurentides, Québec, la Montérégie et Montréal.

Notre participation aux congrès municipaux garantit une large diffusion des services offerts par la Commission en permettant un lien direct avec les

gestionnaires ou les élus le cas échéant. Ces rencontres facilitent la concertation et la compréhension des intérêts spécifiques des parties impliquées en regard des réalités urbanistiques de chacune des municipalités concernées: suivi ponctuel, mise à jour ou nouvelle analyse.

5.3.4.1 Les ponts et les ponts couverts

En 1988, la Commission de toponymie formulait une invitation aux municipalités à nommer, en vue de l'officialisation, les ponts et les ponts couverts de leur territoire (**Le Toponyme**, mars 1988). Notre offre a été bien reçue puisque 85 dénominations ont été recueillies, analysées et officialisées dont certaines dans le cadre de la **Politique de désignation toponymique commémorative**, dont le pont Pierre-Micheau, à Kamouraska, le pont Odile-Germain-Perron, à Saint-Adelphe et quelques autres ...

5.4 La réalisation du programme d'inventaire toponymique

Grâce aux enquêtes qu'elle mène sur le terrain, la Commission remplit un des devoirs qui lui sont confiés en vertu de l'article 125 b) de la **Charte de la langue française** soit de procéder à l'inventaire des noms de lieux en usage et de vérifier l'utilisation des noms officiels.

Cette opération est fort appropriée si l'on considère, à titre d'exemple, que seulement 51 685 noms de lacs ont été recensés jusqu'à maintenant alors qu'il existe un potentiel d'au moins 500 000 entités à dénommer. Si on relevait un nom pour chacun de ces lacs et au moins un nom pour un ruisseau, une baie, une anse ou une pointe qui s'y trouvent, c'est 2 500 000 noms qui s'ajouteraient au corpus toponymique. Que dire donc du potentiel de noms que constitue l'inventaire de plus de 800 types d'entités différents répertoriés par la Commission.

Au cours de l'année, cinq enquêtes majeures ont ainsi été réalisées. Le territoire inventorié a été déterminé principalement en fonction des besoins de mises à jour cartographiques formulés par les services de cartographie du ministère de l'Énergie et des Ressources, du ministère des Transports et par les agences fédérales de production de cartes. L'inventaire s'est fait dans les régions d'Arundel-Huberdeau, de Chibougamau-Chapais, de Routhierville, de Forestville—Baie-Comeau et sur les rives du Saint-Laurent entre Trois-Rivières et Montréal. Ainsi, 1 666 nouveaux toponymes ont été relevés et de ce nombre 1 391 ont été soumis pour officialisation.

Les récentes enquêtes ont permis à la Commission d'être sensibilisée à un problème de banalisation de la toponymie surtout sur les terres publiques. Au constat de ce problème, elle initiera donc, au cours de la prochaine année, un programme d'interventions auprès des gestionnaires régionaux visant à les amener à une meilleure prise de conscience de la valeur patrimoniale et culturelle de la toponymie.

5.5 Les gentilés (noms des habitants)

Fondant son action sur le pouvoir accordé par la Charte de la langue française de « donner son avis au gouvernement et aux autres organismes de l'Administration sur toute question relative à la toponymie » (article 126, paragraphe a), la Commission recueille et diffuse toute information relative à la dénomination collective des communautés du Québec. Elle met également son expertise au service des collectivités qui désirent fixer un gentilé qui les caractérise.

Au cours de l'année 1988-1989, 14 nouvelles appellations collectives se sont ajoutées aux 1 464 formes déjà existantes pour porter à 1 478 le nombre de gentilés inventoriés à ce jour. De cet ensemble, plus de 1 150 concernent les municipalités du Québec.

En outre, un nombre de 135 consultations téléphoniques ou écrites portant sur les gentilés québécois ont été acheminées à la Commission par des citoyens, des chercheurs, des rédacteurs, des étudiants, des municipalités, des organismes de l'Administration, etc.

6. Les relations avec les autres clientèles

6.1 Les zones d'exploitation contrôlée (zecs) et les pourvoiries

Comme par les années passées, la Commission a assuré un suivi toponymique auprès des gestionnaires des zones d'exploitation contrôlée en collaboration avec les représentants des services régionaux de l'Aménagement de la faune du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et ceux de la Gestion des terres publiques du ministère de l'Énergie et des Ressources.

Au total, 531 noms ont été soumis pour officialisation concernant le territoire de 12 zones d'exploitation contrôlée.

La Commission a également entrepris l'inventaire des noms des entités géographiques situées à l'intérieur des pourvoiries. Sur les 552 pourvoyeurs contactés soit par lettre ou par téléphone, 120 nous ont fait parvenir une carte de leur territoire. De ce nombre, 27 dossiers ont été dépouillés et 7 ont, jusqu'à maintenant, été présentés devant la Commission permettant ainsi l'officialisation de 56 nouveaux toponymes.

6.2 Le milieu autochtone

La Commission maintient une présence sentie dans ce milieu grâce, notamment, aux inventaires toponymiques qu'elle patronne annuellement auprès de l'une ou l'autre nation. Un inventaire des toponymes algonquins entrepris en 1986 s'est poursuivi cette année dans la région de Lac-Simon, en Abitibi, ce qui a permis de répertorier 761 nouveaux toponymes au total, dont 501 au cours de la seule année de référence. Les Montagnais de Maliotenam ont aussi progressé dans l'inventaire de leur toponymie usuelle dans l'arrière-pays de Sept-Îles. La réalisation de ce projet, démarré en 1986, a été possible grâce à la participation d'autres instances ministérielles dont le ministère des Affaires culturelles et le Secrétariat aux affaires autochtones.

La révision d'un manuscrit présentant l'état de la question sur la toponymie des Naskapis devrait permettre la publication d'un dossier sur ce sujet au cours de la prochaine année. Il convient de souligner l'officialisation du régionyme Nunavik pour dénommer les territoires inuit du Québec et les îles adjacentes. Cette appellation identifie une région socio-culturelle à laquelle les Anciens, chez les Inuit, voient un fort sentiment d'appartenance.

Les toponymes amérindiens de Coucoucache (Attikamek) et d'Akwesasne (Mohawk), anciennement Saint-Régis, ont aussi été retenus pour désigner officiellement les réserves indiennes concernées.

6.3 Les relations avec les citoyens et les consultations toponymiques

2 033 demandes d'information en provenance de milieux divers ont été adressées à la Commission au cours de l'année. Comme bon nombre de ces consultations touchait plus d'un thème, un total de 2 373 avis ont été émis. Encore une fois, les questions portant sur les règles d'écriture en général et la graphie des toponymes en particulier ont retenu principalement l'attention des usagers, ces deux thèmes cumulant près de 30 % de l'ensemble.

La clientèle de la Commission à ce chapitre se retrouve majoritairement en dehors des organismes de l'Administration québécoise, celle-ci ne représentant qu'environ 29 % du nombre total des demandeurs. Les citoyens en tant que tels et l'entreprise privée constituent maintenant 41 % de la clientèle, une augmentation significative par rapport aux 31 % qu'ils représentaient en 1986-1987. À ce nombre, il faudrait ajouter que, pour l'essentiel, le 8,5 % des demandes provenant de l'Office de la langue française émane de ces mêmes secteurs.

La répartition des consultations toponymiques en 1988-1989:

Tableau I

Répartition selon le thème abordé

	Nombre	%
Règles d'écriture	355	14,96
Graphie des toponymes	353	14,88
Noms officiels pour une entité	211	8,89
Graphie des odonymes	194	8,18
Gentilés	135	5,69
Nom de municipalités	133	5,60
Régionymie	128	5,39
Origine et signification du toponyme	125	5,27
Critères de choix	108	4,55
Localisation des toponymes	105	4,42
Établissements amérindiens et inuit	62	2,61
Fichier des toponymes populaires	59	2,49
Publications	57	2,40
Terminologie géographique	53	2,23
Procédure d'officialisation des noms	47	1,98
Aspects juridiques	37	1,56
Copies diazo	28	1,18
Édifices, salles, écoles	22	0,93
Raisons sociales	13	0,55
Géographie générale	6	0,25
Genre des toponymes	5	0,21
Toponymie cadastrale	4	0,17
Banque de noms	3	0,13
Informatique	2	0,08
Prononciation	1	0,04
Surnom	1	0,04
Divers	126	5,31
Total	**2 373**	**99,99**

Tableau II

Répartition selon les catégories de demandeurs

	Nombre	1988-1989 %	1987-1988 %	1986-1987 %
Gouvernement provincial (excluant l'Office de la langue française)	583	28,67	31,49	33,77
Entreprises privées	510	25,08	18,61	16,52
Citoyens	327	16,08	16,65	14,98
Office de la langue française	173	8,50	9,64	8,85
Municipalités	143	7,03	6,92	8,46
Gouvernement du Canada	104	5,11	6,44	6,30
Organismes parapublics	95	4,67	3,82	4,43
Organismes scolaires	86	4,23	5,39	6,30
Médias	12	0,59	1,05	0,34
Gouvernement américain	—	—	—	0,05

7. Les relations fédérales et interprovinciales

7.1 La réunion annuelle du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG)

7.1.1 La structure et fonctionnement du Comité permanent

Les relations que la Commission entretient avec les divers ministères du gouvernement fédéral et des autorités toponymiques provinciales et territoriales se font par l'intermédiaire du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG). Ce Comité est composé d'un représentant nommé par chaque province et territoire du Canada et de représentants des ministères fédéraux qui s'occupent de la cartographie, des archives, de la défense, de la poste, de la traduction et de l'administration du territoire. Il dispose d'un secrétariat dont le personnel est nommé par le ministère fédéral de l'Énergie des Mines et des Ressources et dont le président est actuellement un officier supérieur de ce ministère. Pour l'assister, le Comité s'est doté de deux comités consultatifs, dont l'un porte sur la glaciologie et la terminologie alpine et l'autre sur la recherche toponymique.

7.1.2 La réunion annuelle du Comité permanent

Le Comité permanent canadien se réunit une fois par année, soit dans l'une ou l'autre des provinces, soit dans les territoires, ou bien à Ottawa. Les rôles dévolus au CPCNG à titre d'organisme de coordination sont de susciter des principes de normalisation à l'intérieur du Canada pour le traitement des noms et de la terminologie qui s'y rapporte, ainsi que de favoriser l'élaboration de normes internationales en collaboration avec les Nations Unies et d'autres autorités toponymiques nationales chargées d'énoncer les règles et d'implanter des pratiques relatives à la toponymie.

La vingt-septième réunion annuelle du Comité permanent et de ses comités consultatifs a eu lieu à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, du 22 au 25 septembre 1988.

7.2 Le programme d'échange interprovincial d'emplois d'étudiants

Depuis cinq ans, la Commission participe à ce programme de formation en permettant à des anglophones ou à des francophones des autres provinces canadiennes d'acquérir une formation d'appoint dans le contexte francophone québécois. Ceux qui font leur stage à la Commission peuvent, en plus, se familiariser avec le langage technique de la toponymie en général.

8. Le rayonnement de la Commission de toponymie

L'activité de toute autorité toponymique s'inscrit au centre d'une chaîne d'actions de divers ordres, depuis le niveau local et régional jusqu'à la diffusion internationale. Inversement, des préoccupations de niveau international (normalisation, cartographie, informatique) ont leur impact jusqu'au niveau du choix et de l'écriture de chacun des noms géographiques.

8.1 Les Nations Unies et la normalisation des noms géographiques

8.1.1 Le Stage de formation en toponymie

Du 7 au 19 août se tenait à Québec un stage de formation en gestion toponymique. Placé sous le patronage des Nations Unies, ce stage a été organisé par la Commission avec la participation du Comité permanent canadien des noms géographiques. Quatorze pays d'Afrique, des Antilles et d'Amérique du Sud, où la langue française demeure d'usage dans l'Administration, ont participé à ce stage: Bénin; Bolivie; Côte d'Ivoire; Gabon; Haïti; Madagascar; Mali; Maroc; Niger; Sénégal; Togo; Tunisie; Zaïre, ainsi qu'un représentant de l'Arabie Saoudite. Les Actes du stage ont été publiés au cours du printemps.

8.1.2 La Quatrième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques

Le président de la Commission a participé activement, comme membre de la délégation canadienne, à la Quatrième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques qui s'est tenue à New York du 23 au 27 janvier. Il a présenté le rapport du Stage de formation en toponymie de Québec.

8.1.3 Le stagiaire marocain

Le gouvernement marocain s'est adressé, en 1987, au gouvernement du Québec pour obtenir sa coopération dans la réalisation du **Répertoire toponymique du Maroc**. La mission doit être réalisée en deux phases. Dans la première, la Commission a assuré, chez elle, la formation en toponymie d'un cadre marocain, M. Lahoussine Aquede, chef de Service de topographie générale du Maroc qui a fait un stage à la Commission, du 29 mars au 18 avril 1989.

8.1.4 Le Bulletin d'information des Nations Unies sur les noms géographiques

La résolution 24 de la Conférence des Nations Unies qui s'est déroulée à Montréal en 1987 recommande que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques publie un bulletin d'information semi-annuel. Dans les deux premiers numéros qui ont paru en avril et en mai, la Commission a fourni de l'information sur ses activités toponymiques.

8.1.5 La réunion du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

La Commission a préparé quinze (15) documents techniques pour la Quatorzième réunion du Groupe d'experts qui s'est tenue à Genève (Suisse) du 17 au 27 mai 1989. (voir section 3.5 ci-dessus).

8.2 Les missions de la Commission de toponymie en 1988-1989 sur le plan national et international

Domaine	Organisme	Lieu et date
Normalisation	Organisation des Nations Unies Département de la coopération technique sur le développement	12 au 14 juillet 1988 à New York
Coordination des activités des autorités toponymiques provinciales, fédérales et territoriales	Comité permanent canadien des noms géographiques	23 septembre 1988 à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest
Appui technique aux activités des autorités toponymiques provinciales, fédérales et territoriales	Comité consultatif de la recherche du Comité permanent canadien des noms géographiques	22 septembre 1988 à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest
Normalisation	Quatrième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques	23-27 janvier 1989 à New York
Recherche	American Name Society	27-30 décembre 1988 à La Nouvelle-Orléans (États-Unis)
Appui technique aux activités des autorités toponymiques provinciales, fédérales et territoriales	Sous-comité du Comité consultatif de la recherche toponymique du CPCNG	9 décembre 1988 à Ottawa

À l'examen de ce tableau, on notera, en particulier, l'importance que la Commission a accordé aux diverses activités des Nations Unies portant sur la normalisation des noms géographiques ainsi qu'à celles du Comité permanent canadien des noms géographiques.

8.3 Les désignations commémoratives

La Commission a poursuivi, au cours de l'année 1988-1989, son programme de désignations commémoratives qui permet de dénommer des entités jusque-là innommées. Dans le but de mettre en évidence le rôle qu'elle peut jouer en vue de revaloriser le patrimoine historique et culturel du Québec, la Commission décerne, en effet, chaque année, un certain nombre de certificats de désignation toponymique commémorative. Ceux-ci sont décernés à divers groupes, personnes, associations ou institutions ayant particulièrement marqué leur milieu ou contribué au rayonnement du Québec, par leur personnalité ou par leurs œuvres, ou encore, pour souligner des événements exceptionnels issus de l'histoire du Québec ou qui sont significatifs pour le Québec ou pour son rayonnement à l'étranger.

Plusieurs de ces dénominations s'inscrivent dans un programme amorcé par la Commission en collaboration avec la Fédération des associations des familles-souches. Ce programme vise à faire renaître dans la toponymie québécoise les lieux d'origine des familles-souches.

La **Politique de désignation toponymique commémorative**, révisée en cours d'année, a fait l'objet d'un dépliant d'information.

Dans le cadre de cette politique, la Commission, au cours de la récente année, a traité 11 dossiers qui ont donné naissance à 16 nouveaux toponymes commémoratifs.

Personne ou événement commémoré	Toponyme officialisé (date d'officialisation)	Municipalité ou territoire non organisé (T.N.O.)	Région administrative
Odile Germain-Perron (1881-1959), sage-femme.	Pont Odile-Germain-Perron (88-04-20)	Saint-Adelphe	Mauricie—Bois-Francs
Archange Godbout (1886-1960), fondateur de la Société de généalogie canadienne-française de Montréal.	Île Archange-Godbout (88-04-20)	Saint-Liguori	Lanaudière
John Warren, ancêtre de la famille Warren et l'un des pionniers de Pointe-au-Pic.	Pointe John-Warren (88-06-09)	Pointe-au-Pic	Québec
Zacharie Cloutier, ancêtre de la famille Cloutier, arrivé en Nouvelle-France en 1634.	Pont Zacharie-Cloutier (88-06-09)	Château-Richer	Québec
Pierre Brochu (1795-1871), pionnier de la Vallée-de-la-Matapédia.	Mont Pierre-Brochu (88-09-15)	Sainte-Irène	Bas-Saint-Laurent
Félix Leclerc (1914-1988), célèbre poète québécois.	Mont Adagio (89-02-07)	Stoneham-et-Tewkesbury	Québec
	Mont Allegro (89-02-07)	Lac-Croche (T.N.O.)	Québec
	Mont Andante (89-02-07)	Lac-Croche (T.N.O.)	Québec
Marcel Brochu (1823-1891), un des fondateurs d'Amqui.	Pont Marcel-Brochu (89-03-29)	Amqui	Bas-Saint-Laurent
Pierre Micheau (1637-1702), ancêtre de la famille Michaud et un des fondateurs de Kamouraska.	Pont Pierre-Micheau (89-03-29)	Kamouraska	Bas-Saint-Laurent
Jacques Chuisnard, ancêtre de la famille Chouinard, arrivé en Nouvelle-France en 1685.	Beaumont-la-Ronce Anse de Nouzilly (89-03-29)	Saint-Jean-Port-Joli	Chaudière-Appalaches
Jean Delarüe (1636-1674), ancêtre de la famille Larue.	Anse La Rue (89-03-29)	Pointe-aux-Trembles	Québec
Bicentenaire de la Révolution française	Cap Liberté Cap Égalité Cap Fraternité (89-03-29)	Mont-Valin (T.N.O.)	Saguenay—Lac-Saint-Jean

9. Les communications

La fonction communication intervient dans deux champs d'activités: l'information et les relations publiques, d'une part, et les publications, d'autre part.

9.1 L'information et les relations publiques

Toutes les activités d'information et de relations publiques font l'objet d'une sélection qui permet de ne retenir que celles dont on peut établir une portée positive sur la diffusion des décisions de la Commission et des principes, normes et critères qui les sous-tendent. L'objectif ultime du programme de communication de la Commission est la diffusion de la nomenclature géographique officielle et de toutes autres décisions de nature toponymique ainsi que la sensibilisation des citoyens à l'importance d'une toponymie de qualité pour identifier le territoire québécois.

Les principales activités de relations publiques, au cours de l'année 1988-1989, ont été orientées autant vers les clientèles touchées par le domaine de la toponymie que celui de l'odonymie.

Pour ce faire, la Commission a participé à quatre expositions différentes avec son stand d'information, lors de congrès de spécialistes intéressés à la toponymie. Par ces présences et ces contacts directs avec les diverses clientèles, la Commission a aussi fait connaître ses activités, ses publications et surtout les services qu'elle peut rendre aux municipalités et à la population. Elle a profité également de ces occasions pour sensibiliser les usagers à l'utilisation d'une toponymie correcte, c'est-à-dire la toponymie officielle. À cette même fin, la Commission a émis une quarantaine de communiqués de presse pour sensibiliser la population aux nouveaux noms officiels.

Une grande partie des activités de relations publiques fut reliée au Stage international de formation en gestion toponymique que la Commission de toponymie a organisé en août 1988. Dans ce cadre, plusieurs réunions, réceptions et visites ont été organisées, des communiqués de presse émis.

Enfin, un panneau d'interprétation du paysage toponymique a été réalisé en collaboration avec le Service canadien des Parcs et inauguré en août 1988. Ce panneau, installé sur la terrasse Dufferin, au sommet du Cap Diamant, à Québec, permet aux promeneurs de découvrir la toponymie des entités géographiques visibles de ce point de vue exceptionnel.

9.2 Les publications

La Commission a publié quatre numéros de son bulletin d'information technique *Le toponyme* et son supplément *Origine de*. Elle a ainsi continué à informer ses publics cibles autant de ses décisions (officialisations et avis) que de toutes nouvelles et autres sujets toponymiques importants. Par ce bulletin publié à 4 000 exemplaires, les municipalités, les comités de toponymie, les agences gouvernementales concernées ainsi que les citoyens intéressés peuvent suivre l'évolution de la toponymie au Québec.

La Commission a aussi produit diverses autres publications regroupées dans ses quatre collections: Publications officielles et guides (5), Études et recherches toponymiques (1), Dossiers toponymiques (1) et Documents d'information (7). Voici la liste de ces publications qui ont enrichi ces collections en 1988-1989:

Collection A:
Publications officielles et guides

- *Rapport annuel 1987-1988*
- Premier supplément au *Répertoire toponymique du Québec 1987*, Gazette officielle du Québec 1988, n° 42A (22 octobre 1988)
- *Guide toponymique du Québec* (réimpression)
- *Guide odonymique du Québec* (réimpression)
- *Terminologie de la toponymie québécoise*

Collection B:
Études et recherches toponymiques

- *Actes du Stage international de formation toponymique tenu à Québec du 7 au 19 août 1989*

Collection C:
Dossiers toponymiques

- *Seigneuries et fiefs du Québec, nomenclature et cartographie*

Collection D:
Documents d'information

- Bulletin d'information *Le toponyme et son supplément Origine de*, volume 6, numéros 1 à 4
- Dépliant: *Publications de la Commission de toponymie*
- Notes toponymiques *Toponymix*, numéros 11 et 12

Annexes

Annexe I

Les inventaires toponymiques réalisés en 1988-1989

Territoire inventorié	Référence aux feuillets cartographiques à 1:50 000	Nombre de toponymes inventoriés	Nombre de toponymes soumis pour officialisation	Jours-personnes d'enquête
Arundel, Huberdeau, Zecs Mitchinamecus, Lesueur, Mazana, Normandie, Petawaga	31 G/10,15; 31 O/02,03,04,06,07; 31 J/04,13,14,15	242	167	6
Chibougamau-Chapais	31 G/09,10,11,12,14,15,16	175	110	7
Routhierville	21 O/13, 14; 22 B/03,04	255	201	3
Forestville, Baie-Comeau	22 F/01 à 16; 22 E/01; 22 D/16 22 C/13	295	263	8
Rives du Saint-Laurent entre Trois-Rivières et Montréal	31 H/11, 12, 14; 32 I/02,03,07	183	168	7
Île d'Orléans	21 L/14	54	24	2
Zec du Chapeau-de-Paille	31 I/13, 14, 15; 31 P/02,03,04	378	354	—
Zec D'Iberville	22 C/11, 12	99	88	—
Autres zecs	21 M/16; 22 D/02,07, 08,14; 32 A/02,07,08,10			
Total		**1 681**	**1 375**	**33**

Annexe II

Liste des municipalités dont l'analyse odonymique a été traitée en 1988-1989

Municipalité	Code géographique	Nombre d'odonymes officiels
Albanel (vl)	90310	11
Amos (v)	84455	173
Annaville (vl)	33340	8
Arundel (ct)	74760	20
Austin (sd)	38320	119
Baie-du-Febvre (sd)	42530	16
Béarn (sd)	83310	23
Boisbriand (v)	63110	208
Brompton Gore (sd)	35280	14
Bromptonville (v)	35170	60
Cloutier (sd)	83610	7
Colombier (sd)	97420	12
Colombourg (sd)	84360	7
Donnacona (v)	29280	65
Dorion (v)	72230	86
Fugèreville (sd)	83410	16
Gallichan (sd)	84340	10
Grand-Calumet (ct)	80300	19
Guérin (ct)	83520	12
Labelle (sd)	76200	71
Lac-Dufault (sd)	84295	21
Lac-Tremblant-Nord (sd)	76150	2
Laforce (sd)	83450	9
La Macaza (sd)	76560	25
Latulipe-et-Gaboury (cu)	83420	12
Lochaber-Partie-Ouest (ct)	75340	16
Melbourne (vl)	35320	14
Notre-Dame-de-Lourdes-de-Lorrainville (p)	83360	5
Rapide-Danseur (sd)	84315	7
Richmond (v)	35640	57
Rivière-Héva (sd)	84508	32
Roxton Falls (vl)	39730	35
Saint-Alexis (vl)	61220	6
Saint-Cyrille-de-Wendover (sd)	41660	50
Saint-David-de-Falardeau (sd)	94600	42
Sainte-Anne-de-la-Rochelle (sd)	39420	28
Saint-Édouard-de-Fabre (p)	83300	20
Sainte-Germaine-Boulé (sd)	84345	17
Sainte-Hélène-de-Mancebourg (p)	84330	8
Saint-Ferréol-les-Neiges (sd)	17160	74
Saint-Hilarion (p)	12300	16
Saint-Hubert (v)	56400	423
Saint-Jacques (vl)	61280	28
Saint-Lambert (p)	84750	5
Saint-Louis (p)	50280	19
Saint-Marcel-de-Richelieu (sd)	50120	12
Saint-Pascal (v)	10400	50
Saint-Sauveur (p)	63440	155
Stornoway (sd)	24450	10
Taschereau (sd)	84410	23
Thurso (v)	75300	36
Trois-Rivières (v)	43140	481

Municipalité	Code géographique	Nombre d'odonymes officiels
Val-Saint-Gilles (sd)	84730	7
Vassan (sd)	84220	10
Warden (vl)	39180	11
Yamaska-Est (vl)	42740	5
Total :		2 728(1)

(1) Ce nombre ne comprend pas les interventions ponctuelles dans certaines municipalités, relatives notamment aux modifications de noms, aux nouveaux développements de rues et autres.